

URBANISATION DE LA RUE HENRIETTE

Résumé de la démarche

La firme de génie-conseil Tetra Tech inc. et la firme d'architecture du paysage Rousseau Lefebvre ont été mandatées par la Ville de Carignan pour réaliser le plan concept d'urbanisation de la rue Henriette. Le mandat incluait la mise en plan de l'aménagement proposé, ainsi que la rédaction d'un rapport faisant état de la situation actuelle et émettant des hypothèses, des enjeux et des recommandations sur le nouvel aménagement urbain proposé. Le plan concept cible une section de la rue Henriette de 2,7 km, entre les intersections situées à la hauteur du chemin Bellerive et aux abords de la rue Jean-Collet. La section située à l'ouest de la rue Jean-Collet est déjà aménagée de façon urbaine. Elle ne subira pas d'intervention.

Des simulations visuelles 3D des aménagements proposés pour les intersections, l'îlot central devant le parc Henriette, les stationnements en saillie et les bassins de biorétention, illustrés sur le plan concept, seront présentées lors de la rencontre publique prévue le 9 juin prochain.

Contraintes et enjeux

Les principaux éléments existants créant des contraintes et des enjeux à l'urbanisation de la rue Henriette sont les suivants :

- l'emprise existante de la rue, dont la largeur varie de 15 m à 20 m selon les endroits;
- l'aménagement rectiligne de la rue, avec peu d'intersections, favorisant les excès de vitesse;
- l'absence d'infrastructures sécuritaires pour les piétons et les cyclistes sur la rue;
- le drainage pluvial existant effectué par des fossés et des canalisations de fossé de part et d'autre de la rue;
- la présence des services d'utilité publique dont les poteaux empiètent à certains endroits jusqu'à 3 m à l'intérieur de l'emprise de la rue;
- l'éclairage de rue installé sur les poteaux des réseaux d'utilité publique.

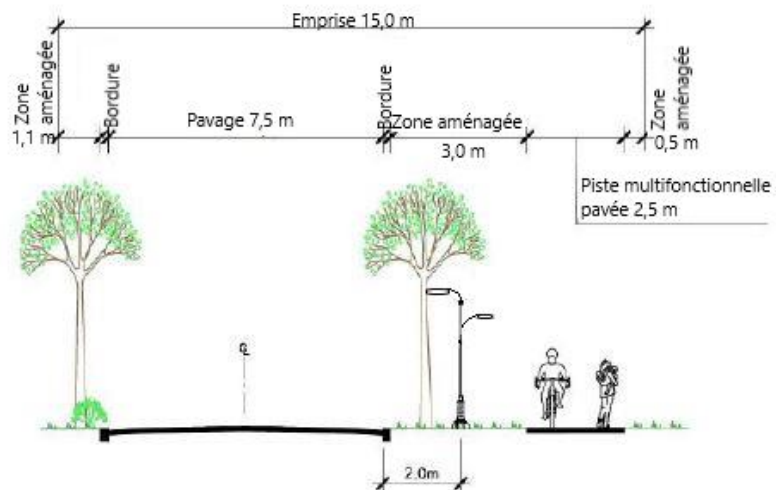
Objectifs

Le plan concept d'urbanisation de la rue Henriette s'adapte aux contraintes et aux enjeux identifiés, tout en visant l'atteinte des objectifs suivants :

- Conserver une voie de circulation dans chaque direction;
- Sécuriser les piétons et les cyclistes;
- Réduire la vitesse des véhicules automobiles;
- Sécuriser les intersections;
- Permettre le stationnement sur rue;
- Améliorer l'éclairage;
- Minimiser les surfaces imperméables;
- Inclure des plantations et des aménagements perméables;
- Effectuer adéquatement le drainage pluvial, préférablement dans l'emprise de la rue.

Solution envisagée

Le plan concept propose l'aménagement d'une rue en pavage composée d'une voie de circulation dans chaque direction, d'une largeur totale de 7,5 m, avec bordures de béton. Des espaces de stationnement en saillie, d'une largeur de 2,3 m, sont proposés à certains endroits sur la rue. Les endroits ciblés sont à proximité de propriétés dont l'espace entre les entrées



est suffisant pour permettre l'aménagement de places de stationnement. Toutefois, les emplacements montrés sur le plan concept pourraient varier lors de la réalisation de l'ingénierie détaillée du projet. Une piste multifonctionnelle hors chaussée de 2,5 m de largeur longe le côté nord de la rue Henriette, permettant d'éviter les poteaux d'utilité publique présents sur le côté sud de la rue. L'espace qui ne sera pas occupé par la rue, le stationnement en saillie, les bordures de béton et la piste multifonctionnelle, sera disponible pour permettre l'aménagement de bassins de biorétention et/ou de sédimentation, ainsi que pour la plantation d'arbres, arbustes et vivaces.

Le projet d'urbanisation de la rue Henriette prévoit remplacer le drainage pluvial actuel composé de fossés et de canalisations de fossé par un système d'égout pluvial. La réalisation d'un réseau d'égout pluvial exige le respect de nombreux critères émanant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) impliquant, entre autres, l'obtention d'un certificat d'autorisation pour les travaux, en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement. La conception du réseau d'égout pluvial exigera l'aménagement d'éléments permettant de la rétention, de la sédimentation, et le contrôle du débit et de la qualité du rejet des eaux. La solution préconisée dans le plan concept est l'aménagement de bassins de biorétention dans l'emprise de la rue.

Coûts et échéancier

Le projet d'urbanisation de la rue Henriette, tel que présenté sur le plan concept, est estimé à 11,5 M\$. La durée des travaux est estimée à environ 10 mois consécutifs, ce qui impliquerait la réalisation du projet par phasage considérant que certaines saisons ne sont pas favorables aux travaux de construction. Le projet s'échelonnerait sur deux ou trois années. La conception proposée, les coûts et l'échéancier seront validés lors de la phase d'ingénierie détaillée du projet. Le début des travaux d'urbanisation de la rue Henriette est planifié pour le printemps 2023.